

**MAIRIE DE BRENNILIS
LE BOURG
29690 BRENNILIS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BRENNILIS.**

L'an deux mille onze, le 9 juillet à 10 h30.

Le Conseil Municipal de BRENNILIS, dûment convoqué en session ordinaire à la Mairie,

Sous la présidence de Jean-Victor GRUAT, Maire.

Présents: Jean-Victor Gruat, Marcel Gérardin, Françoise Borgne, Olivier Magoariec, Sylvie Birhart, Anita Daniel, Jean Faillard, Carole le Boulanger, Alexis Manac'h, Berc'hed Troadec

Absent, excusé : Jérôme Cochenec, procuration à Françoise Borgne

Convocation: 20 juin 2011

Secrétaire de séance: Anita Daniel

Objet : Réforme territoriale

Le Conseil municipal de Brennilis réuni le 9 juillet 2011

Ayant pris connaissance de la proposition de M. le Préfet du Finistère tendant au maintien des périmètres des communautés de communes du Yeun Elez et des Monts d'Arrée,
Ayant été invité à se prononcer sur le projet de schéma départemental de la coopération intercommunale soumis le 22 avril 2011 par Monsieur le Préfet du Finistère

- Regrettant que dans son examen de la situation des communautés de communes concernées il n'ait été envisagé que la possibilité de leur fusion, alors que à différents reprises le maire de Brennilis et celui de Huelgoat avaient évoqué l'hypothèse d'une recomposition du paysage communautaire, autour par exemple du SIVOM des cantons de Huelgoat – Pleyben
- Estimant que l'adoption d'un nouveau schéma de coopération intercommunale fournit l'occasion d'envisager la perspective de nouveaux partenariats sans pour autant nier l'intérêt ou la qualité d'actions menées antérieurement
- Rappelant que, historiquement et sociologiquement, la population de Brennilis a toujours entretenu des liens particulièrement solides avec celles des communes situées sur le territoire de la CC des Monts d'Arrée
- Contestant l'assertion contenue dans le Projet de schéma départemental selon laquelle l'enclavement du territoire des Monts d'Arrée « rendrait inopérants les efforts de mutualisation », mais reconnaît que le regroupement au sein de la CC du Yeun Elez de collectivités trop éloignées, sans passé ni ambitions ou projets en commun, ne facilite pas cette mutualisation
- Contestant également au moins pour Brennilis l'assertion selon laquelle l'enclavement du territoire y empêcherait le développement industriel, alors que des entreprises industrielles de main d'œuvre importantes se sont implantées sur le territoire de la commune avant la création de la CC du Yeun Elez, cette existence d'emplois ouvriers constituant d'ailleurs un lien supplémentaire avec des communes de la CC des Monts d'Arrée
- Ayant entendu le compte rendu du maire sur l'entretien qu'il a eu avec le Président de la Communauté de communes des Monts d'Arrée sur la possibilité pour la commune de Brennilis de solliciter son rattachement à cette structure
- Ayant pris note de la motion du 13 décembre 2010 du Conseil municipal de Huelgoat relative à l'évolution de l'intercommunalité
- Ayant constaté lors d'un vote intervenu sans débat au sein du Conseil communautaire de la CC du Yeun Elez le 15 février 2011 que seuls les représentants de Brennilis ne souhaitaient pas affirmer a priori l'intangibilité du territoire de la CC du Yeun Elez
- Remarquant que le projet de schéma départemental de la coopération intercommunale aurait dû s'intéresser également au bien fondé de la pérennisation de certaines communautés non visées par le seuil démographique de 5000 habitants, et envisager également la possibilité de regrouper au sein de structures propres aux Monts d'Arrée des communes actuellement artificiellement rattachées à des structures excentrées, comme c'est le cas pour Plounéour Menez ou Commana,
- Estimant donc que la proposition de maintien des périmètres des communautés de communes du Yeun Elez est hâtive, insuffisamment motivée et non assortie de l'examen d'autres options pouvant être envisagées
- Estimant en outre que la question de l'intercommunalité engage l'avenir de la commune, et qu'il est important que les habitants eux mêmes puissent s'exprimer sur cette question.

Après en avoir délibéré, par 7 voix pour et 3 abstentions

- **ÉMET UN AVIS DÉFAVORABLE** sur la proposition insuffisamment motivée contenue au projet de schéma départemental de la coopération intercommunale de maintenir les périmètres des communautés de communes du Yeun Elez et des Monts d'Arrée
- **CONSTATE PAR AILLEURS** que les garanties, notamment financières, n'existent pas qui permettraient d'envisager sereinement le rattachement de Brennilis à une autre communauté de communes, et regrette l'absence de réponse du Préfet aux interrogations qui lui ont été faites à ce sujet
- **DEMANDE** à ses délégués communautaires de continuer d'agir pour davantage de mutualisation dans les activités au sein de la CCYE, et pour un rapprochement avec les communautés de communes voisines sur la base de questions d'intérêt partagé.

Pour copie certifiée conforme au registre.

Le Maire,

Jean-Victor GRUAT